

SÉANCE DU 2020-12-08

À l'hôtel de ville de Saint-Léon-le-Grand, situé au 8 A place de l'église le 08^e jour du mois de décembre deux mille vingt à dix-neuf heures trente minutes, s'est tenue la séance extraordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand. Sont présents : Monsieur le Maire JEAN-CÔME LÉVESQUE, mesdames et messieurs les conseiller(ère)s suivant(e)s : AUBERT TURCOTTE, PAUL-ANDRÉ FILLION, LOUISETTE BÉRUBÉ, JULIE POTVIN, GEORGES BARRETTE et SERGE IMBEAULT. Le secrétaire-trésorier et directeur général est également présent à la rencontre. Le conseil formant quorum sous la présidence du maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 08 décembre 2020

1. Ouverture de la séance Séance à huis clos et enregistrement audio pour diffusion sur le site; <https://municipalite.saint-leon-le-grand.qc.ca/accueil.html>
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Budget 2020
4. Programme triennal 2021-2022-2023
5. Période de question
6. Levée de la séance

2020-12-346

1. **Ouverture et séance à huis clos et enregistrement audio pour diffusion sur le site;**
<https://municipalite.saint-leon-le-grand.qc.ca/accueil.html>

Considérant le décret numéro 1272-2020 du 02 décembre 2020

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence

Considérant que l'arrêté ministériel *décret 689-2020 du 25 juin 2020 et l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020*, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

Considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance à huis clos

En conséquence, Madame la conseillère Julie Potvin propose appuyée par monsieur le conseiller Aubert Turcotte d'adopter l'ordre du jour l'ouverture de la séance et que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et diffusée en audio sur le site de la municipalité au : <https://municipalite.saint-leon-le-grand.qc.ca/accueil.html>

2020-12-347

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le conseiller Paul-André Fillion propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Imbeault et résolue unanimement d'adopter l'ordre du jour.

2020-12-348

3. **Budget 2021**

Madame la conseillère Julie Potvin propose appuyée par monsieur le conseiller Paul-André Fillion et résolue unanimement d'adopter le budget de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand pour l'exercice financier 2021 montrant des revenus et dépenses de 1 567 500.00\$

2020-12-349

4. Programme triennal 2021-2022-2023

Monsieur le conseiller Serge Imbeault propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement d'adopter le programme triennal d'immobilisation 2021-2022-2023 tel que déposé

5. Période de question

Il n'y a pas de question

2020- 12-350

6. Levée de l'assemblée.

Madame la conseillère Julie Potvin propose et résolue unanimement de lever la séance.

résolue unanimement

Maire

Directeur général et
secrétaire-trésorier